



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Objectifs

Accompagner les candidats sans formation agricole, à la reprise d'exploitations parentales, ou à l'installation.

Rendre accessibles les démarches administratives (stages de formation, informations aux propriétaires, établissement du dossier d'instruction pour présentation à la CDOA).

Qui est concerné ?

Toute personne ne disposant pas de la capacité professionnelle, lors de reprises d'exploitation, ou d'installation en agriculture, élevage, viticulture.

Prestation proposée

- Prise d'informations sur le projet, vérifications juridiques de la situation vis à vis du contrôle des structures.
- Orienter les candidats (es), vers les services compétents, pour établir les démarches administratives (formation 3 ou 5 jours, informations propriétaires, transfert baux, transfert DPU, organisations économiques).
- Constituer le dossier, transmettre la demande à la Direction Départementale des Territoires pour présentation à la CDOA.

Nos +

- Capacité à mobiliser et à coordonner les différents intervenants.
- Compétence en approche globale et dans de nombreuses spécialités techniques.
- Partenariat avec la MSA, les comptables du CFG, les juristes de la Chambre d'agriculture, du CFG, de la FDSEA.
- Liens étroits avec le CFE (Centre de Formalités des Entreprises).

Tarif - Durée

Tarif sur demande.

Conditions générales de vente sur demande ou consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

Votre conseiller référent**Schiltigheim****Sophie GOEHRY**

03 88 99 38 39

sophie.goehry@alsace.chambagri.fr